

L'ECHO

ORGANE

S'ÉDIFIER
ET SE
SOUTENIR
RÉCIPROQUEMENT

L'UNION ST. JOSEPH

Et de la C. M. B. A.

CONDITIONS D'ABONNEMENT :

50 Cts par Année

RIGOREUSEMENT
PAYABLES D'AVANCE.

ANNONCES :

ON TRAITE DE GRÉ À GRÉ

—AVEC—

L'ADMINISTRATION

POUR

L'INSERTION DE TOUTE ANNONCE.

Vol. 2

St-Hyacinthe, 29 Septembre 1892

No. 32

AVIS

L'abonnement à l'Echo, pour toutes les personnes ne faisant pas partie de l'Union St-Joseph est de 50 centimes par année payable rigoureusement d'avance, c'est-à-dire dans le cours du mois qui suit la date du commencement de l'abonnement. Tout abonnement non ainsi payé d'avance sera réclaté au prix de 75 cts. Il ne sera jamais fait d'exception à cette règle et l'on n'accepte pas de timbres en paiement.

Le journal est fourni gratis à tous les membres de l'Union St-Joseph de St-Hyacinthe en considération du montant à payer par chacun d'eux pour frais d'administration supplémentaires de la Société.

Nous comptons sur le dévouement de tous nos confrères aux intérêts de l'Union St-Joseph pour solliciter des abonnements auprès des personnes qui n'en font pas encore partie. C'est là un moyen de propagande en même temps que une source de revenus pour la Société.

Une Société de Secours Mutuel

L'Emulation Chrétienne de Rouen (France)

(Suite.)

A la générosité des membres honoraires, dont le nombre s'est accru considérablement, sont venues se joindre les libéralités importantes de donateurs et de bienfaiteurs qui, chaque année, assurent à l'excédant de recettes un chiffre considérable.

Bien que n'en ayant jamais sollicité, plusieurs legs importants ont été faits : un grand nombre de libéralités testamentaires lui ont, aussi, été assurées.

C'est ainsi que, malgré une loi nouvelle sur la Caisse Nationale des retraites qui augmente de 25 0/0 le prix des pensions nouvelles, l'Emulation chrétienne peut payer à près de 200 vieillards non plus 30 fr. de rente, mais 84 fr. pour les femmes et 122 fr. pour les hommes, chiffres qui s'accroissent normalement de 10 fr. tous les trois ans.

C'est l'Emulation chrétienne qui

après l'initiative de l'un des premiers Congrès mutualistes de France, celui de Rouen qui s'est tenu en 1882.

Elle a tenu par son délégué, une place importante aux congrès nationaux de Lyon et de Marseille et aux Congrès régionaux de Rouen et du Havre.

Les principaux fonctionnaires de l'Emulation chrétienne ont reçu du gouvernement les distinctions, les plus flatteuses. Plusieurs d'entre eux ont été récompensés, soit par la Société de l'Emulation du Commerce et de l'Industrie pour leurs belles actions, soit par le département de la Seine Inférieure, par l'administration municipale de Rouen ou pour la Société Française de Tempérance pour les services qu'ils ont rendus à la mutualité.

L'Emulation chrétienne, par une exception heureuse et qui, de la part de l'Académie de Rouen, n'avait pas eu de précédent et n'a pas été renouvelée, a été l'objet de récompenses collectives de la Société française de Tempérance qui lui a décerné la seule médaille de vermeil qu'elle ait accordée collectivement jusqu'à ce jour, de l'Académie de Rouen qui lui a décerné le prix fondé pour les belles actions, et de la Société nationale d'Encouragement ou bien qui lui a décerné une médaille d'honneur.

A l'Exposition universelle de 1878, l'Emulation chrétienne de Rouen avait obtenu, avec le No. 12, le diplôme d'honneur décerné à plusieurs Sociétés de Secours Mutuel.

Il faut ajouter que ses réunions générales sont toujours honorées de la présence d'un grand nombre de délégués des Sociétés de Secours Mutuel et de prévoyance non-seulement de Rouen et des environs, mais aussi des arrondissements et même des départements voisins.

Son exemple a été fréquemment cité pour démontrer qu'on peut sans danger admettre les femmes aux bienfaits de la mutualité.

Sa réputation s'est répandue à l'étranger, notamment en Belgique, en Italie, en Russie, en Suisse et au Canada. Dans la province de Toula (Russie) un magistrat russe lui a demandé ses Statuts pour fonder des Sociétés Similaires.

On a signalé fréquemment la con-

corde qui règne entre ses membres, l'esprit de tolérance et de vraie fraternité qui les a toujours animés, et le chiffre des bienfaits que cette Société a pu répandre et qui dépassent un million et demi.

Son important et progressif avoir lui permet d'envisager l'avenir avec confiance et d'augmenter progressivement les avantages qu'elle procure aux travailleurs prévoyants.

Reprimandes

Lorsque la nécessité de réparer un scandale ou l'inutilité de réprimandes secrètes ne vous oblige pas à reprendre en public, faites-le toujours en particulier. On est mieux disposé à recevoir des avis humiliants quand la vanité en souffre moins.

Observez la loi que la charité exige et que prescrit l'évangile. Epargnez au coupable une confusion qu'il ne mérite pas ; elle servirait plus souvent à l'aigrir qu'à le corriger. Les plus sages d'entre les païens mêmes ont reconnu l'obligation d'avoir les uns pour les autres ce ménagement.

Au reste, si vous n'êtes point chargé par état, de reprendre les autres, ne le faites pas facilement et n'imitiez pas surtout l'indiscrète vivacité de quelques-uns, qui troublent le repos de tout le monde parce qu'ils ne sont jamais en repos. C'est un vilain métier que celui de censeur : on se fait haïr et l'on ne corrige personne.

Enfin, il est bien des petites choses qu'on doit se passer mutuellement et sur lesquelles il n'est ni poli, ni même à propos de redire. En général, la plupart des hommes aiment mieux être applaudis que repris. Nous avons beau protester qu'on ne saurait nous faire plus de plaisir que de nous avertir de nos fautes et de nos défauts. Le plus grand plaisir qu'on puisse nous faire, c'est de n'en pas prendre la peine. Relevez les talents, les qualités, le mérite ; mettez sous un beau jour les vertus obscures ; approuvez les sentiments, excusez les défauts ; faites semblant de ne pas apercevoir les vices, et vous serez le meilleur ami. Touchez aux imperfections,

aux penchants favoris, aux fautes qu'on aime à se faire pardonner ou qu'on craint de reconnaître et vous réplairez.

LA C. M. B. A.

La Convention de Hamilton

La huitième Convention du Grand Conseil du Canada s'est ouverte le mardi 30 août dernier à Hamilton, Ont.

Près de deux cents officiers et représentants de branches se réunissaient à la salle des branches 37 et 56 de Hamilton et se formaient en procession à 9 1/2 hrs. a. m. pour se rendre à l'église Cathédrale Ste-Marie. Les membres du Grand Conseil étaient accompagnés de près de trois cents membres tant des branches locales que visiteurs.

A dix heures une grande messe pontificale était célébrée à la Cathédrale par Mgr Walsh. La cérémonie fut des plus imposantes et le chœur rendit d'une manière admirable la célèbre messe de Mozart, rarement avons-nous eu occasion d'entendre d'aussi bonne musique. Une voix de basse surtout, dont il nous a été impossible de nous procurer le nom a su charmer son auditoire.

Après la messe eut lieu, à la salle paroissiale, la réception officielle puis la Convention s'ajourna à deux heures et demi de l'après-midi pour la transaction des affaires.

Le principal travail de la Convention était bien le règlement de l'épineuse question de séparation. La loi d'Ontario en forçant la C. M. B. A. au Canada à faire ses affaires financières d'une manière tout à fait indépendante du Conseil Suprême, plaçait le Grand Conseil du Canada dans une position très difficile. L'étude de la dite loi, de son effet et de son application vis-à-vis de la C. M. B. A. fut référée à un Comité spécial composé des différents juges et avocats, membres de la Convention, à ces Messieurs, il est une dette de reconnaissance pour leur travail ardu et précieux. Après un travail de près de vingt heures, M. le juge Landry soumit à l'assemblée un rap-